

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE



Demain se dessine  
aujourd'hui



CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2024

# SOMMAIRE

## 1 - Introduction

Les objectifs et le cadre administratif .....	4
---	---

## 2 - Des défis à relever

Le dérèglement climatique .....	7
Des sources d'énergie nouvelles et diversifiées .....	7
De crise en crise.....	8
Impact sur les fondamentaux de l'économie.....	9
Mise à contribution du secteur public local.....	10
Points essentiels du Projet de Loi de Finances 2024.....	11

## 3 - Dardilly toujours dans l'action

Evolution des Investissements.....	13
Comment répondre à ce défi.....	14
La solution proposée .....	15
Quels seront les effets financiers .....	15

## 4 - L'analyse de l'estimé 2023 et du BP 2024

L'épargne brute .....	17
A - La section de fonctionnement.....	18
L'évolution des recettes de fonctionnement.....	19
Les droits de mutation .....	19
Répartition des recettes de fonctionnement .....	19
Evolution des dépenses de fonctionnement .....	20
Les dépenses de personnel.....	21
L'insertion sociale .....	23
L'action sociale .....	23
Les fluides et l'énergie.....	24
B - La section d'investissement .....	25
Les dépenses d'investissement .....	26
Les recettes d'investissement.....	20
L'endettement .....	27

## 5 - Conclusion

Conclusion.....	27
-----------------	----

# 1. INTRODUCTION



---

## LES OBJECTIFS

La présentation de ce document est une étape essentielle de la procédure budgétaire dans un objectif de transparence et de responsabilité financière des collectivités territoriales.

Elle doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité, sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

---

## LE CARACTÈRE OBLIGATOIRE ET LE CONTENU

Le décret 2016-841 du 24 juin 2016 prévoit le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire par application de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans les collectivités concernées, l'exécutif présente à l'assemblée, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur :

- les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.  
Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget 2024, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre (la Métropole de Lyon).
- les engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes,
- les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations présentées devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement.

Depuis 2018, l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) dispose qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité présente les objectifs relatifs à :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

---

## LA DÉLIBÉRATION ET LE COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Ce rapport donne lieu à un débat lors d'une séance de l'assemblée délibérante. Il est approuvé et voté par une délibération spécifique.

---

## MISE EN LIGNE PAR LES COLLECTIVITÉS DES DOCUMENTS D'INFORMATIONS BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

Le décret 2016-834 du 23 juin 2016 précise les modalités de mise en ligne des documents d'informations financières prévues à l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, il prévoit les modalités de mise en ligne sur le site internet des documents budgétaires dans des conditions garantissant :

- Leur accessibilité intégrale et sous un format non modifiable,
- La gratuité et la facilité de leur accès par le public, pour leur lecture comme pour leur téléchargement,
- Leur conformité aux documents soumis à l'organe délibérant de cette collectivité,
- Leur bonne conservation et leur intégrité.

Le rapport adressé aux membres du conseil municipal à l'occasion de la présentation sur les orientations budgétaires de l'exercice est mis en ligne sur le site internet de la collectivité, après l'adoption des délibérations auxquelles il se rapporte.

## 2. LES DEFIS A RELEVER



---

## LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

La crise pétrolière de 1973 a marqué la fin des trente glorieuses. Elle a, par ailleurs, accéléré la prise de conscience que nos ressources ne sont pas infinies. Cette réalité est d'autant plus inquiétante que la population mondiale est passée de 3,7 milliards voici 50 ans à 8 milliards d'êtres humains aujourd'hui.

La conjugaison de la forte croissance démographique et des activités anthropiques qui en découlent a accéléré le changement climatique et a contribué à accélérer les mesures qui commencent à être prises pour tenter d'endiguer le phénomène.

---

## DES SOURCES D'ÉNERGIE NOUVELLES ET DIVERSIFIÉES



Pour y parvenir, l'objectif de décarbonation assigné par les États, la voie du tout électrique comme celle du tout numérique empruntées ces dernières années posent aussi question pour la planète, notamment, des pollutions engendrées tant pour extraire les métaux rares nécessaires à leur exploitation, que les centres de données toujours plus gigantesques et énergivores.

Plus qu'une solution unique, il est nécessaire de constituer un véritable panier énergétique permettant de diversifier le risque lié à la pénurie et donc aux spéculations. Il est tout aussi impératif de mieux valoriser la recherche afin de se donner tous les moyens de développer dans les meilleurs délais des sources d'énergie décarbonées.

A sa mesure, la ville de Dardilly a mené ces dernières années des actions d'information, d'incitation à des gestes simples du quotidien pour l'ensemble de ses agents et leur a octroyé aujourd'hui des compensations financières dans le cadre de la mobilité durable. Elle a diversifié en verdissant son parc automobile, en replantant des arbres dont nous savons qu'ils contribuent à baisser la température environnante de quelques degrés, aidé au financement de la rénovation énergétique. La Ville détient également un patrimoine important constitué de bâtiments et divers réseaux permettant d'exercer ses missions de service public. Elle s'est déjà engagée dans des mesures de diminution de l'empreinte carbone en investissant dans l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments (géothermie, relamping).

## DE CRISE EN CRISE

Depuis 2020, nous traversons une période jalonnée de crises économiques, financières, sanitaires, sociales. A la pandémie de la Covid 19 se sont ajoutées rapidement de multiples tensions géopolitiques, d'une rare intensité sur l'ensemble des continents, aboutissant à la guerre, dont le conflit russo-ukrainien.

Cette guerre aux frontières de l'Europe s'est rapidement traduite par une crise économique marquée par le retour d'une inflation importante, inflation déjà émergente lors de la reprise dite « post Covid » à l'été 2021. Conséquence d'une demande accrue et d'une offre parfois volontairement contrôlée, le renchérissement des matières premières et des énergies, notamment, a engendré un niveau d'inflation jamais atteint depuis 30 ans, ainsi qu'un changement drastique dans la conduite des politiques monétaires menées

par les banques centrales. Le taux des emprunts à 15 ans est ainsi passé de 0,56 % en 2020 à 4,18 % en août 2023. A titre d'exemple, pour un emprunt de 10 M€ en 2020, les intérêts du prêt correspondaient à 0,5 M€ ; aujourd'hui ils s'élèvent à 3,3 M€, soit quasiment sept fois plus.

Pour aider l'ensemble des acteurs économiques, qu'ils soient collectivités, entreprises ou particuliers, l'État français, comme la plupart des Etats modernes dans le monde, est intervenu dans les rouages de l'économie sous diverses formes (subventions, prêts remboursables, boucliers tarifaires...) se traduisant au final par un déficit budgétaire toujours plus marqué et un niveau d'endettement important générant, du fait de la hausse des taux, une charge d'intérêts jamais atteinte.



## IMPACT SUR LES FONDAMENTAUX DE L'ÉCONOMIE



Les conséquences multiples, directes ou induites, de la guerre en Ukraine ont eu un impact fort sur les économies mondiales.

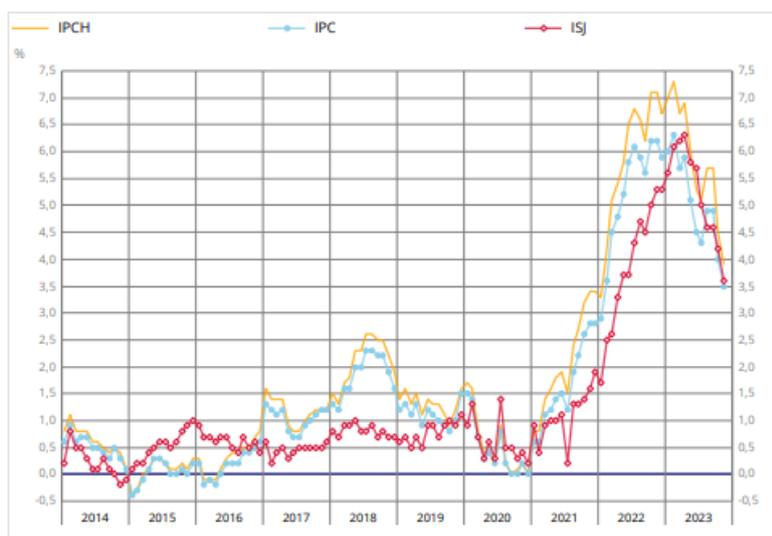
En France, la croissance du PIB ne serait que de 0,7 % environ en 2023 et attendue à hauteur de +1 % en 2024 et +1,5 % en 2025. La Banque de France attribue ce faible regain d'optimisme pour les deux prochaines années à la normalisation de la situation énergétique. Les prix se

calmeraient fortement après leur flambée dans le sillage du déclenchement de la guerre en Ukraine, et le risque d'une rupture d'approvisionnement s'éloignerait.

La consommation des ménages, en léger repli en 2023, devrait ainsi regagner + 0.9 % en 2024 et + 0.5 % en 2025. Elle profiterait ainsi du reflux de l'inflation, mais la hausse des taux d'intérêts initiée par la Banque Centrale Européenne (BCE) pour freiner cette dernière pèserait alors sur les investissements, se traduisant par une conjoncture économique mondiale moins favorable aux exportations françaises.

Après une flambée en 2022 et un pic au deuxième trimestre de cette année, la décrue de l'inflation s'est amorcée au second semestre et celle-ci a atteint 3.7 % en fin 2023. La détente serait plus prononcée à partir de 2024, avec une hausse des prix limitée à 2,4 % et qui ralentirait encore à 1,9 % en 2025.

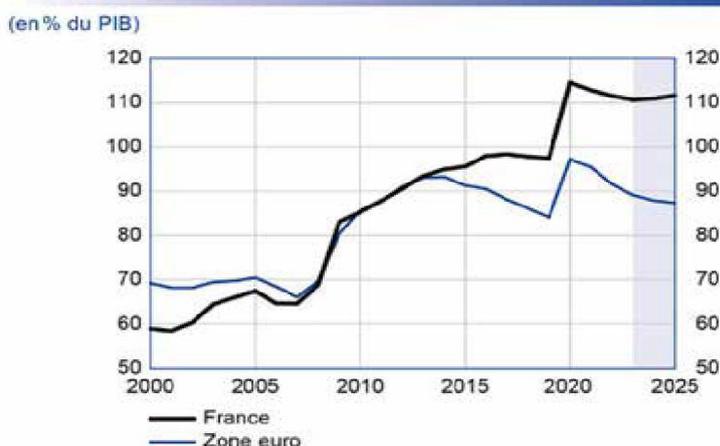
Glissements annuels de l'indice des prix à la consommation (IPC), de l'inflation sous-jacente (ISJ) et de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)



Malgré une croissance très modérée, l'emploi devrait continuer de bien se tenir, avec une remontée du chômage moins forte qu'envisagée auparavant. Le taux de chômage passerait ainsi de 7,1 % en 2023 à 7,4 % en 2024.

La croissance, pour les trois années à venir, ne devrait toutefois pas être assez dynamique pour redresser les finances publiques, malgré des économies envisagées pour le budget de l'Etat. Le déficit public devrait rester de l'ordre de 4% du Produit Intérieur Brut (PIB) et l'endettement à hauteur de 111 % du PIB.

### Graphique 12 : Dette publique en France et en zone euro



Sources : Insee et Eurostat jusqu'en 2022, projections Banque de France et Eurosysteme sur fond bleuté.

## MISE A CONTRIBUTION DU SECTEUR PUBLIC LOCAL

Dès le printemps 2023, une stratégie a été inscrite dans le programme de stabilité et préfigure les pistes envisagées pour le redressement des finances publiques sur la base, notamment, des préconisations de la Cour des Comptes.

La Haute Autorité financière considère, en effet, que la situation des finances locales a été très favorable en 2022 et justifie que le secteur public local participe à l'effort de redressement des comptes publics.

La Cour des comptes pousse le Gouvernement et le Parlement à prendre des mesures plus radicales à l'encontre des collectivités, considérant notamment que les transferts de TVA, qui compensent certains impôts locaux supprimés, sont trop généreux certaines années et cela sans pour autant prendre en considération les fortes disparités qui caractérisent les collectivités. Ainsi, pour les Départements, la dégradation apparaît modérée mais se place dans la continuité des crises rencontrées depuis 2020.

Sur la base d'un dialogue, l'Exécutif entend fixer des objectifs d'évolution de dépenses de fonctionnement inférieure de 0,5 points à l'inflation, et une baisse de l'endettement.

Les mesures imposées par l'État ces derniers mois et ce, sans concertation avec les acteurs locaux, rappellent, qu'aussi louable soit-elle, cette démarche de dialogue doit aller au-delà

d'un effet d'annonce. Les hausses du point d'indice de 2022 et 2023, l'attribution de 5 points d'indice et l'instauration, certes facultative, de la prime inflation en mars 2024, les conséquences du Ségur de la santé, sont autant d'exemples qui n'ont pas de prix pour les bénéficiaires mais représentent un coût significatif pour les collectivités territoriales.

---

## POINTS ESSENTIELS DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2024

### UN SOUTIEN RENFORCÉ POUR LE FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS FACE A LA HAUSSE DES PRIX DE L'ÉNERGIE

- Dans ce cadre, le gouvernement propose une augmentation de la DGF de 220 M€ en 2024 (après une hausse de 320 M€ en 2023 qui a bénéficié à 90 % des communes). L'engagement de ne pas diminuer les dotations des collectivités territoriales est tenu depuis 2017 et 100 M€ seront par ailleurs engagés pour continuer de soutenir les collectivités dans la délivrance des titres sécurisés.

### UN SOUTIEN MASSIF EN FAVEUR DES PROJETS DES ÉLUS

- Pour 2024, maintien du soutien massif à l'investissement local : 7 M€ de FCTVA (dont l'élargissement de l'éligibilité aux dépenses d'aménagement de terrain demandée par les élus au cours des derniers mois) et 4,5 M€ de dotations d'investissement local (y compris fonds vert). Un accent particulier est mis sur la territorialisation de la transition écologique, avec 2,5 M€ de fonds vert pour encourager les initiatives écologiques locales

### LA DÉFENSE DE LA COHÉSION TERRITORIALE ET LE SOUTIEN A LA RURALITÉ

- Le projet de loi de finances pour 2024 vise à renforcer l'équité et la cohésion entre les territoires, en mettant l'accent sur les besoins spécifiques des territoires ruraux et leur patrimoine naturel. Le financement apporté au plan « France Ruralités » à hauteur de 100 M€, la création d'une dotation de valorisation des actions rurales visant à améliorer l'environnement également dotée de 100 M€, la modernisation des zones de revitalisation rurale et la réforme du zonage des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont autant de signaux forts pour les territoires. Ce dispositif ne concerne pas Dardilly.



### 3. DARDILLY TOUJOURS DANS L'ACTION

Dans ce contexte général anxiogène, les prévisions budgétaires et financières restent moroses à court et moyen terme. En dépit de ces éléments défavorables, la Ville de Dardilly va redoubler d'énergie pour continuer à rester dans l'action pour ses entreprises et ses administrés.

Comme nous l'avions évoqué l'année dernière, les deux investissements phares du mandat, la nouvelle école et la crèche sont impactés aussi bien par l'évolution des projets, les imprévus liés aux configurations des sites et par l'inflation (impact global de + 5 M€ pour la Nouvelle Ecole et + 2 M€ pour la nouvelle crèche).

Nous avons de ce fait fixé en lettre de cadrage budgétaire une évolution des dépenses de fonctionnement de 0 % (de BP à BP) hors frais de personnel, fluides, assurances, restauration scolaire et subventions Ecole de Musique et Saint Joseph.

Au niveau des investissements, nous avons fixé un plafond d'investissements courant à hauteur de 2.3 M€. Nous avons exclu des investissements les parkings inhérents aux projets exceptionnels ce qui porte les investissements courants à 1.9 M€.

## ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS

Evolution des investissements exceptionnels par rapport au plan de mandat initial pour un montant total de + 7 650 K€ :

- Ecole des Noyeraies	+ 5 000 K€
- Maison Paturel	+ 2 000 K€
- Parking	+ 430 K€
- Acquisitions foncières	+ 80 K€
- Extension Bretonnière	+ 40 k€
- Piste Athlétisme	+ 100 K€

Evolution des investissements « courants » supplémentaires à ce jour (conjoncturels, actés ou imprévus) par rapport au plan de mandat initial pour un montant total de + 832 K€ :

- Eglise Saint Claude	+ 20 K€
- Chauffage Gymnase Rolland Guillaud	+ 196 K€
- Enfouissement réseau SIGERLY	+ 143 K€
- Sol sportif Gymnase Rolland Guillaud	+ 160 K€
- Mobilier médiathèque	+ 20 K€
- Salles de bain MPE	+ 85 K€
- Chauffage Mairie	+ 63 K€
- Manoir et maison Roussillon	+ 82 K€
- Vidéo Pelosset / Montcourant	+ 38 K€
- Câblage caméras éclairage nuit	+ 25 K€

Le plan de mandat révisé, prenant en compte tous les paramètres exposés ci-dessus (avec une hypothèse d'une baisse de l'énergie en 2025) donne les indicateurs suivants :

### Epargne brute

2024	900 K€
2025	1 050 K€
2026	1 080 K€

Les investissements cumulés 2020-2026 43 M€

Qui vont nécessiter un emprunt à hauteur de 14 M€

Et qui engendrent un endettement à 2026 de 14.9 M€ soit un ratio de désendettement de 36 années d'épargne nette (prévue à 400 k€ en 2026).

## COMMENT RÉPONDRE A CE DÉFI



**Face à une telle situation, 4 solutions sont possibles :**

- Augmenter les emprunts, mais cela paraît difficile avec les taux actuels.
- Diminuer les autres dépenses de fonctionnement, sans doute de l'ordre d'un demi-million d'euros par an, mais dans quelles délégations ?
- Couper d'autres investissements, les besoins de la population et les défis climatiques montrent que ce n'est pas facile.
- Augmenter nos recettes, donc les impôts.

---

## LA SOLUTION PROPOSÉE

### → Augmenter le taux de la taxe foncière

- La taxe foncière rapportera 6 900 K€ en 2024 avec le taux de 2023,
- Une augmentation des taux touche les habitants propriétaires de leur logement mais aussi les entreprises, contrairement à l'augmentation des bases décidée par l'Etat.
- 1 % de hausse rapportera donc environ 70 K€ par an
- **Proposition d'une augmentation de 9 % (hypothèse retenue pour la construction du BP 2024)**
- Sachant que l'augmentation des bases devrait être de 3,9 % en 2024 pour les habitants et de 1% pour les entreprises.

---

## QUELS SERONT LES EFFETS FINANCIERS

Amélioration de l'Épargne Brute de 700 K€ par an

Endettement fin 2026 : 11.9 M€

Ratio de désendettement : 8,6 années d'épargne nette

En 2023, 15 % des Communes françaises ont augmenté leur taux de taxe foncière, parmi lesquelles 2 des 3 plus grandes villes : Paris (+ 52 %) et Lyon (+ 9 %)

En 2024, à titre d'exemple la ville de Villeurbanne annonce une augmentation de son taux de 10 %.

Préparer l'avenir, c'est aussi garantir la capacité de la Commune à investir sur le moyen et le long terme.

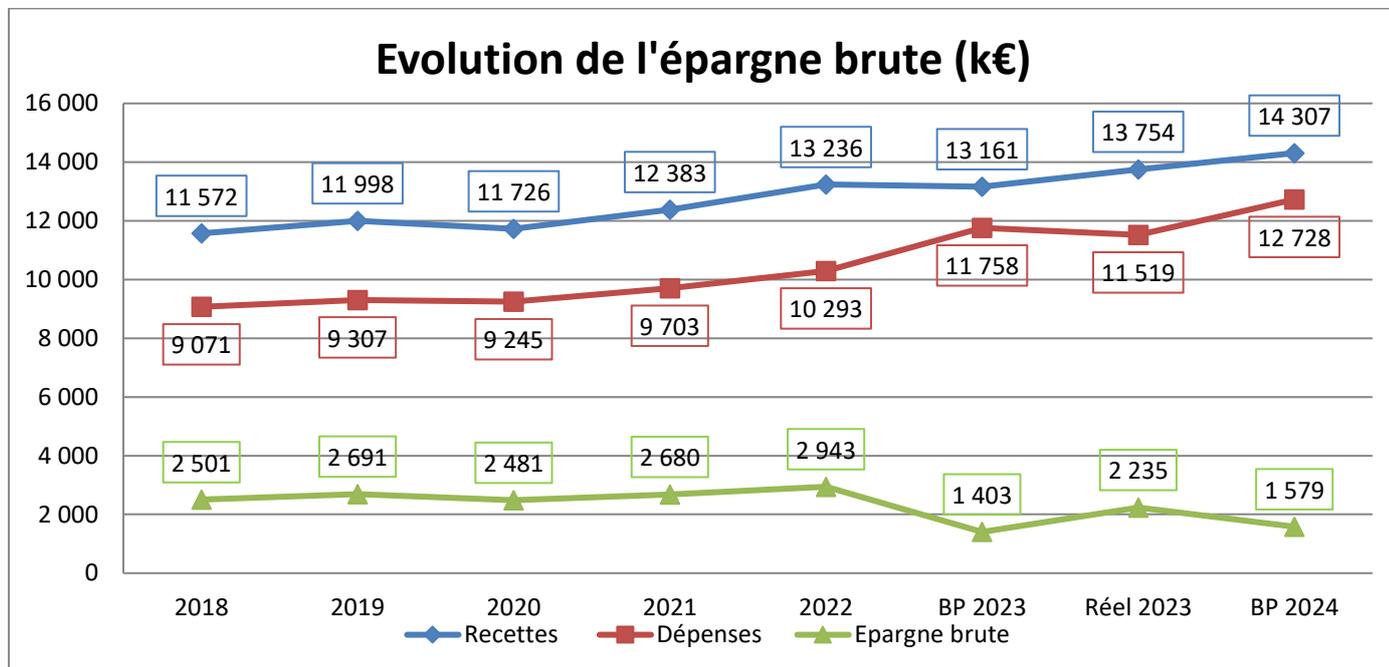
C'est continuer à financer nos politiques sociales, à proposer les services attendus par les habitants dans les domaines de la petite enfance, de l'éducation, des personnes âgées, dans l'accès à la culture, à la pratique sportive etc.



# 4. ANALYSE DE L'ESTIMÉ 2023 ET BP 2024

## L'ÉPARGNE BRUTE EST DE 2.2 MILLIONS D'EUROS EN 2023

L'épargne brute 2023 est inférieure à 2022 (- 709 k€) est prévue en légère hausse en 2024 de BP à BP suite à la décision d'augmenter les taux d'imposition de 9%.



La baisse de l'épargne brute entre le Réel 2023 et le budget 2024 est de 656 k€, une constante que l'on observe depuis plusieurs années car notre budget se veut prudent comme le montre les écarts entre Budget et Réel ces 5 dernières années :

Epargne brute en k€			
Année	Budget	Réal	Ecart
2019	1 947	2 691	744
2020	1 915	2 481	566
2021	1 530	2 680	1 150
2022	1 898	2 943	1 045
2023	1 403	2 235	832

## A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024

### ÉVOLUTION DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT EN K€

Chapitres	2018	2019	2020	2021	2022	2023	BP 2024
<b>013</b> Atténuations de charges	83	109	69	73	88	83	64
<b>70</b> Produits services	1 028	1 147	819	1 041	1 126	1 347	1 405
<b>73</b> Impôts et taxes	8 650	9 012	9 070	9 628	10 022	10 097	10 925
<b>74</b> Dotations et participations	1 089	980	1 063	865	1 197	1 365	1 103
<b>75</b> Autres produits de gestion courante	685	716	686	721	774	826	803
<b>77</b> Produits exceptionnels	39	1 738	1 198	60	30	48	6
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>11 574</b>	<b>13 703</b>	<b>12 905</b>	<b>12 388</b>	<b>13 237</b>	<b>13 766</b>	<b>14 307</b>

**Les taux d'impôts stables depuis 2002 doivent être augmentés de 9% en 2024.**

Une décision difficile à prendre mais indispensable pour la réalisation des investissements phares du plan de mandat.

Après 22 ans sans augmenter les taux d'impôts communaux, nous sommes dans l'obligation d'appliquer un pourcentage d'augmentation du taux de 9 %

	Taux 2023	Taux 2024
<b>THRS</b>	16,08%	17,53%
<b>TFB</b>	27,88%	30,39%
<b>TFNB</b>	44,84%	48,88%

Les contributions directes 2024 (55.0 % des recettes) sont budgétées à 7 870 k€, en augmentation prévisionnelle de 930 k€ par rapport à 2023.

Ceci est dû :

- Principalement à l'augmentation des taux d'imposition de 9%.
- Mais aussi la revalorisation des bases à hauteur de 3.9% pour la Taxe Foncière des logements et 1% les locaux commerciaux (revalorisation décidée par l'Etat)
- Ainsi que 2.6 % pour l'augmentation du volume (nouveaux logements et bureaux)

Cette augmentation est nécessaire pour faire face à la forte inflation enregistrée en 2022 et 2023 dans l'énergie, la restauration scolaire et la hausse de la valeur du point de la fonction publique qui ont généré en 2 ans plus de 1 million d'euros de frais de fonctionnement supplémentaires. Ce montant de dépenses supplémentaires amenées par l'inflation est supérieure aux recettes générées par celle-ci (revalorisation des bases de la taxe foncière des habitants, une partie des tarifs municipaux). Par ailleurs, suite à la crise de l'immobilier, nous avons perdu en 2 ans près de 0,5 million d'euros de droits de mutation.

Par ailleurs, la Commune de Dardilly a toujours privilégié une politique dynamique pour l'enfance et la petite enfance et n'a pas voulu remettre en cause ou différer l'investissement d'une nouvelle école et d'une nouvelle crèche bien que les coûts soient supérieurs à ceux envisagés dans le Plan de mandat. L'augmentation des coûts

alliée à une forte hausse des taux d'intérêts aurait conduit à une dégradation dangereuse de l'épargne nette à compter de 2025.

C'est pour ces raisons que nous prévoyons une augmentation du taux des impôts de 9 % qui améliorera l'épargne nette de 650 K€ par an.

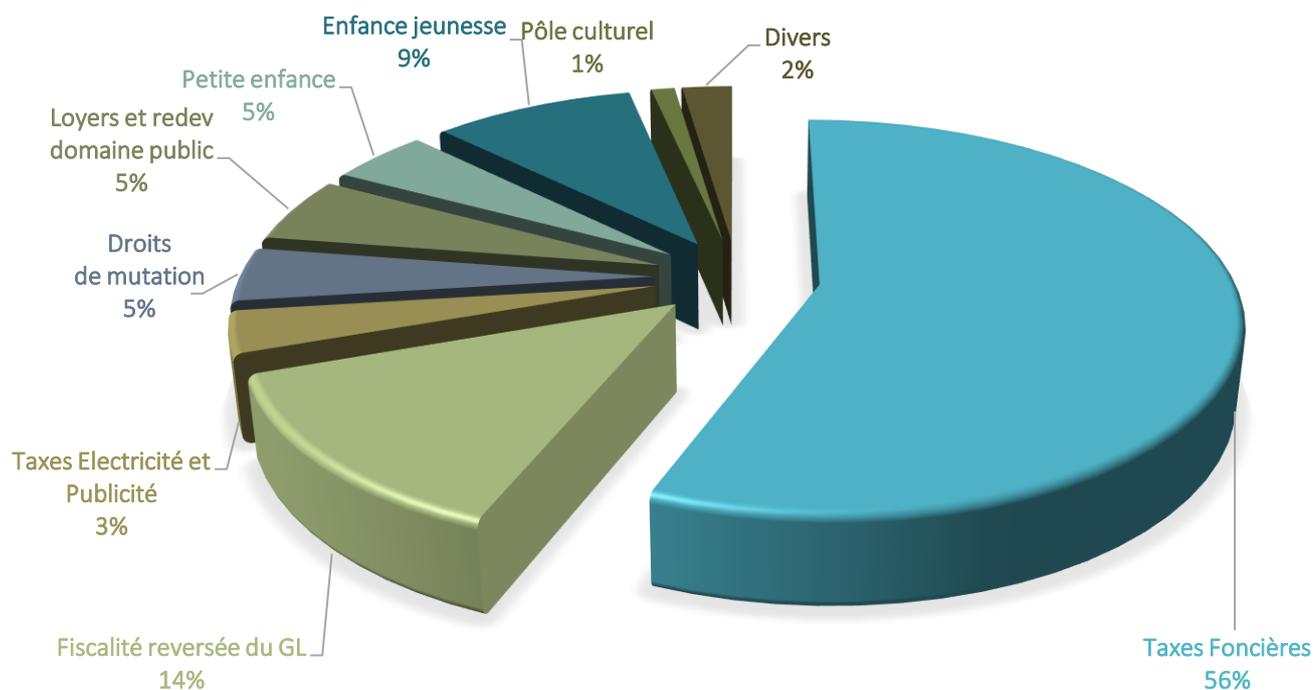
## LES DROITS DE MUTATION IMPACTÉS PAR LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Les droits de mutations pour l'année 2023 sont équivalents au budget soit 700 k€, contrairement aux années précédentes où ils étaient largement supérieurs.

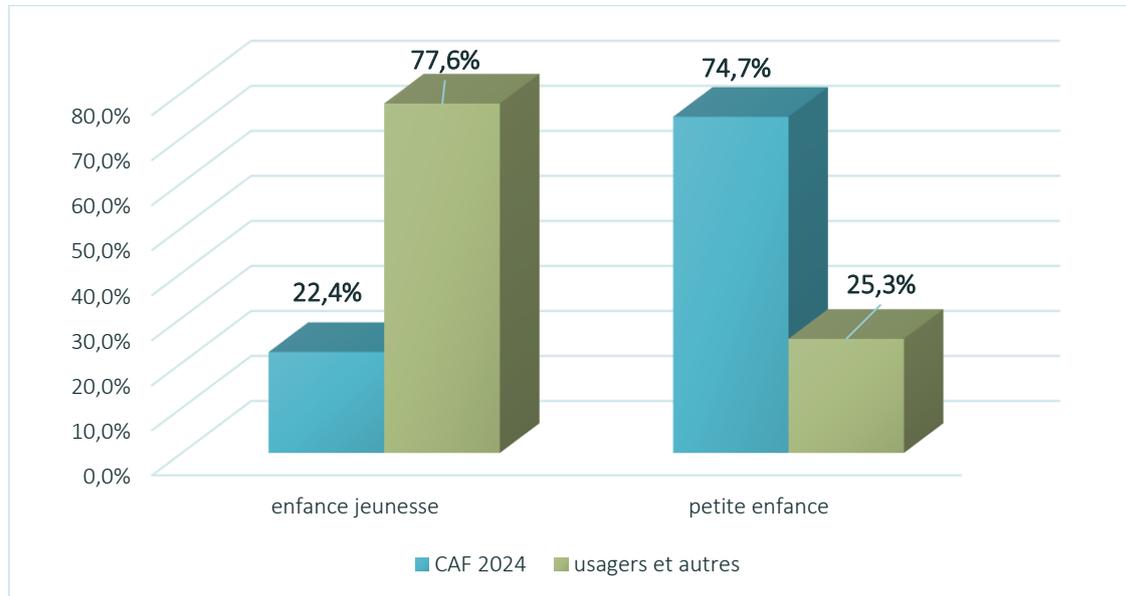
Pour le budget 2024, nous sommes restés prudents et avons inscrit 635 k€ (soit 4.4 % des recettes 2024). La montée des taux

d'intérêt provoque une paralysie des transactions immobilières, les acheteurs se voyant refuser un prêt ou différant leur investissement. Moins de transactions c'est donc moins de droits de mutation, en 2 ans nous avons subi une baisse de 464 K€.

## RÉPARTITION DES 14 307 K€ RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



A eux seuls, les secteurs enfance jeunesse et petite enfance représentent 14 % des recettes de fonctionnement de la collectivité dont la majorité financée par les prestations CAF pour la petite enfance.



## EVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT EN K€

Chapitres	2018	2019	2020	2021	2022	2023	BP 2024
<b>011</b> Charges à caractère général	2 819	2 897	2 678	2 830	3 117	3 634	4 631
<b>012</b> Charges de personnel	5 051	5 240	5 310	5 599	5 895	6 236	6 741
<b>014</b> Atténuations de produits	128	121	112	139	188	161	141
<b>65</b> Autres charges de gestion courante	995	973	940	989	1 028	1 175	1 140
<b>66</b> Charges financières	60	56	52	48	44	44	43
<b>67</b> Charges exceptionnelles	17	21	50	98	21	22	33
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>9 071</b>	<b>9 308</b>	<b>9 144</b>	<b>9 703</b>	<b>10 293</b>	<b>11 271</b>	<b>12 728</b>

## LES DÉPENSES DE PERSONNEL REPRÉSENTENT 53.0 % DES DÉPENSES

Pour 2024, les dépenses de personnel sont budgétées à 6 741 k€.

Elles progressent de 8 % par rapport au CA 2023 et augmentent de 6.5 % par rapport au BP 2023.

Un plan de maîtrise de la masse salariale est mis en œuvre, il s'appuie sur une gestion prévisionnelle dynamique des emplois permettant d'impulser l'adaptation nécessaire des organisations et des moyens dévolus aux services pour la réalisation de leurs missions en vue d'une constante amélioration de la qualité du service public. Dans le cadre de notre construction budgétaire, comme tout au long de l'exercice, nous avons effectué un examen approfondi et au cas par cas, des conditions de remplacement des agents partant

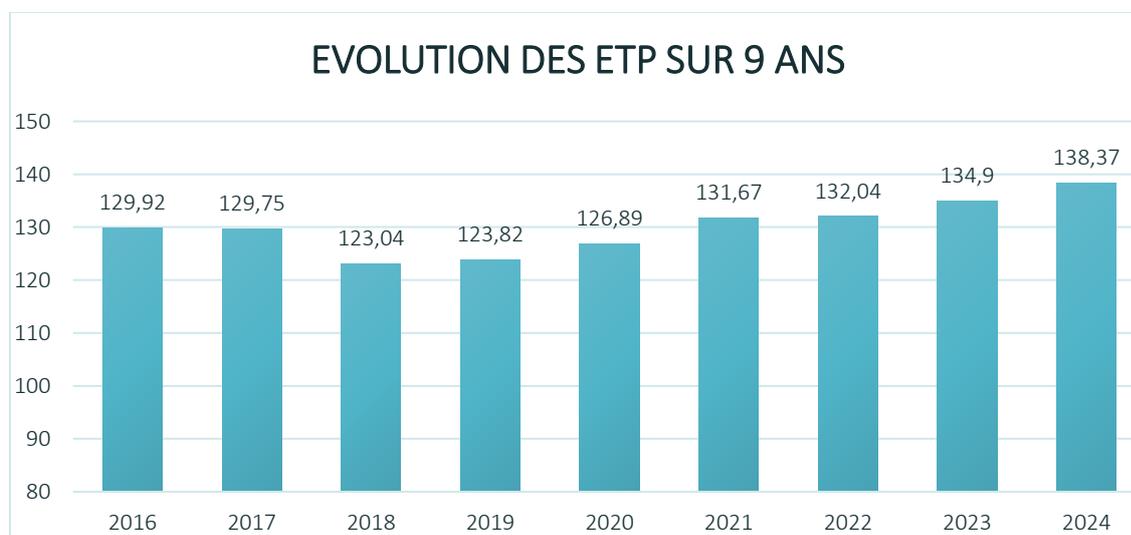
(mutations ou retraites) et recherché la meilleure adéquation possible entre l'évolution des besoins et le développement des compétences des agents en poste.

Le vieillissement de la population (plus de 55 ans : 25% des titulaires et 17% pour les contractuels), l'arrivée de nouvelles générations avec un rapport au travail différent, la crise sanitaire, les transitions numérique et écologique, tous ces phénomènes ont impacté considérablement le marché de l'emploi et, par voie de conséquence, l'emploi dans la fonction publique territoriale.

Consciente des difficultés de recrutement que connaissent l'ensemble des collectivités, la ville de Dardilly s'efforce de travailler sur de nombreux critères pour mettre en avant son attractivité pour séduire les talents. A savoir, la rémunération, mais aussi l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle, le télétravail et les avantages sociaux.

### Les effectifs et la répartition par domaine d'activité

En 2023, la commune emploie 134.9 agents en équivalent temps plein contre 132.04 agents en 2022.



La répartition des effectifs par secteur est la suivante pour 2024 :

	Budget total en k€	Rémunérations chargées k€	Poids par secteur	Effectifs ETP	Poids des RH dans le budget des services
ENFANCE JEUNESSE	3 981	2 352	36,3%	56,21	59,1%
CADRE DE VIE	2 597	1 131	17,5%	23,88	43,6%
SERVICES RESSOURCES	2 074	863	13,3%	15,06	41,6%
POLICE	219	184	2,8%	3,39	84,0%
PETITE ENFANCE	1 113	964	14,9%	19,79	86,6%
CULTURE	1 239	534	8,2%	10,34	43,1%
SPORT	735	259	4,0%	5,61	35,2%
URBANISME/ECO	330	191	2,9%	4,1	57,9%
<b>Total</b>	<b>12 288</b>	<b>6 478</b>	<b>100,0%</b>	<b>138,38</b>	<b>52,7%</b>

L'évolution des rémunérations chargées entre 2023 et 2024 provient des éléments suivants :

L'augmentation des ETP de l'estimé 2023 au BP 2024 correspond principalement à :

- La création de 2.36 ETP en périscolaire compte tenu de l'augmentation des effectifs et de l'accueil d'enfants porteurs de handicap. Ces postes correspondent à un réel besoin d'encadrement même si nous rencontrons toujours des difficultés de recrutement sur ce secteur.
- La création de 1.41 ETP à la MPE pour répondre aux exigences de la CAF et mener à bien le projet de la nouvelle crèche, mais aussi l'intégration d'un agent des ateliers Cordonnier qui effectue des missions d'entretien.

Les dépenses supplémentaires liées à des décisions politiques ou conjoncturelles :

- Des provisions pour maladies, poste en reconversion connues à ce jour et non remboursées par notre assurance.
- Une provision de 34 K€ pour le versement de la Prime Pouvoir d'Achat instaurée par le gouvernement (en attente de décret d'application pour la FPT).
- L'augmentation de la prise en charge de la Prévoyance pour un montant de 15 K€.
- La réévaluation des montants des IFSE pour les plus bas salaires (principalement sur le secteur de l'Enfance) évaluée à 24 K€
- La revalorisation de 5 points d'indice pour l'ensemble des agents de la fonction publique et ce dès le 1er janvier 2024 (soit 25 € brut environ par mois), qui représente une dépense supplémentaire d'environ 69 K€ **ainsi que le GVT** (glissement vieillesse technicité), qui représente en 2024 une dépense de 21 k€.

**Le budget formation** sera de 35 K€. Un effort doit être entrepris pour la mise en place de formations spécifiques liées à la gestion de l'agressivité, qu'elle provienne des enfants dans le milieu périscolaire mais aussi des parents.

---

## L'INSERTION SOCIALE TOUJOURS ACTIVE

Nous faisons toujours appel à des associations d'insertion dans le cadre de l'entretien de la Mairie. Nous venons d'intégrer en qualité de fonctionnaire et ce pour la deuxième fois dans nos services, un agent de l'ESAT des Ateliers Cordonniers sur le secteur de la MPE. Après un parcours de mise à disposition durant 3 ans, l'objectif était d'intégrer cet agent dans les équipes et ce avec une collaboration active des équipes ainsi que des Ateliers.

Ces partenariats mettent en avant la volonté politique de la collectivité d'être acteur dans le domaine de l'insertion.

L'insertion passe aussi par l'accompagnement de 3 apprentis à la MPE, l'Aqueduc et les Espaces Verts. Cette action va permettre de mettre en place une formation et d'envisager un véritable transfert de compétences pour d'éventuels départs en retraite.

L'accueil de stagiaires dans les différents services tout au long de l'année, permet là aussi d'accentuer notre accompagnement auprès des jeunes.

---

## L'ACTION SOCIALE REPRÉSENTE 3.5 % DU BUDGET RH

L'action sociale est budgétée à hauteur de **237 k€**.

- Tickets restaurant : **86 k€** (participation employeur à hauteur de 60 % de la valeur du ticket).
- Participation aux assurances complémentaires
  - Santé **70 k€**
  - Prévoyance **40 k€**
- Prise en charge des transports en commun ainsi que la prime mobilité instaurée depuis 2021 (covoiturage ou utilisation de vélo) : **8 k€**
- Subvention versée à l'Amicale du personnel pour adhérer au CNAS (Centre Nationale d'Action Sociale) **33 k€**

---

## LES DÉPENSES HORS PERSONNEL ET HORS FLUIDES REPRÉSENTENT 39.0 % DES DÉPENSES

Pour 2024, ces dépenses sont budgétées à 4 959 k€, en augmentation de 7.9 %.

En effet, certains postes importants comme la restauration scolaire, les subventions à l'école Saint Joseph et au CCAS, les assurances ont subi des augmentations non maîtrisables qui ont fortement contribué à cette augmentation.

Il est à souligner que le patrimoine de la commune s'étoffe régulièrement de nouveaux équipements et que l'offre de service auprès de la population progresse également.

La maîtrise des charges à caractère général doit impérativement se poursuivre compte tenu du contexte économique actuel.

---

## AUJOURD'HUI LES FLUIDES ET L'ÉNERGIE REPRÉSENTENT 8.1 % DES DÉPENSES

Pour 2024, ces dépenses sont budgétées à 1 028 k€.

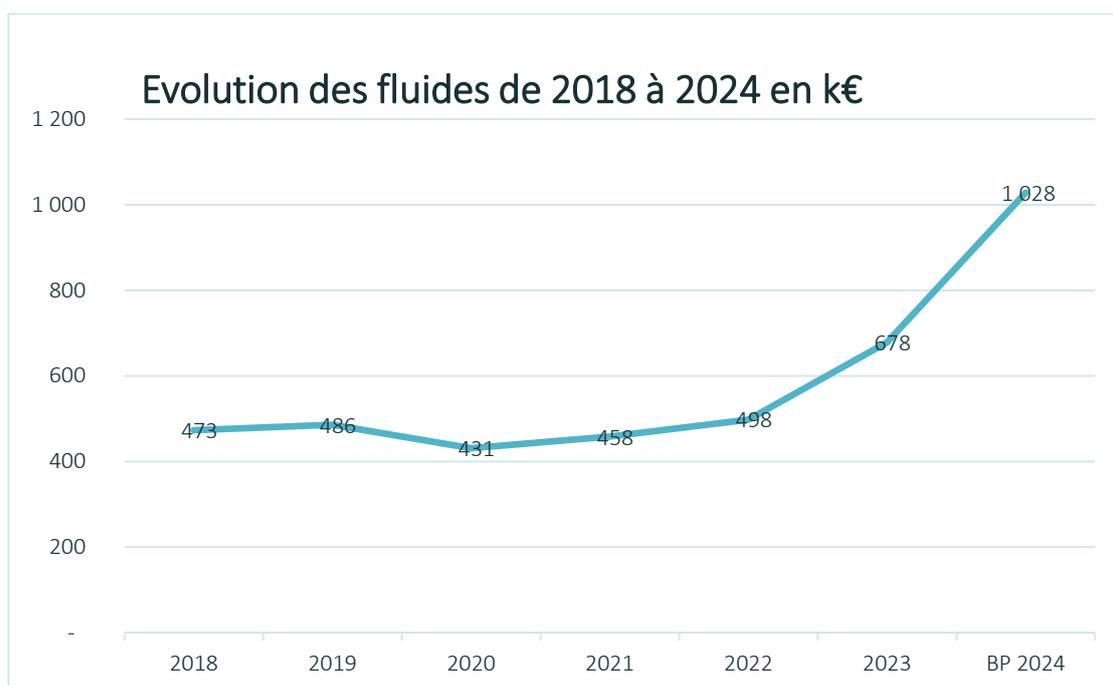
Soit une augmentation de 23.4% par rapport au BP 2023 malgré la réduction prévue des consommations de 10%, réduction liée au plan urgence sobriété élaboré par la délégation du cadre de vie et mis en œuvre en fin d'année 2022.

Nous poursuivrons en 2024, les actions mises en place par le plan d'urgence sobriété sur la commune par :

- La poursuite de la limitation des températures ambiantes dans tous les bâtiments publics (mairie, écoles, gymnases, Aqueduc, etc.)
- La sensibilisation de tous les utilisateurs (agents, associations, particuliers)
- Le suivi des consommations par les responsables de site

Les dépenses de fluides et d'énergie représentent 1 028 k€ au budget 2024, soit 17.2 % des dépenses de fonctionnement hors personnel contre 678 k€ au CA 2023. Cette estimation correspond à **51.6 % d'augmentation (de CA à BP)**; éléments fournis par le SIGERLY qui est chargé de négocier les coûts de notre approvisionnement d'énergie. Pour mémoire nous avons inscrit en BP 2023 : 833 K€.

Au cours de l'année 2023, nous avons bénéficié du bouclier tarifaire sur l'électricité (30% dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023), cet amortisseur n'est pas garanti pour 2024 ce qui justifie une telle augmentation. De plus, suite au Plan Climat voté en janvier 2023 nous avons souscrit un nouveau contrat gaz 100% biogaz sur tous nos équipements pour 2024, ce qui aura un impact de 13 % supplémentaire sur nos factures de gaz.



## UNE SUBVENTION AU CCAS POUR ÉQUILIBRER ENTRE AUTRES LE BUDGET DE LA BRETONNIÈRE.

La subvention couvre le déficit de la Bretonnière ainsi que l'action sociale. Elle représente 344 k€ au BP 2024 soit 16 % d'augmentation par rapport à 2023.

## B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2024

**L'épargne nette** est composée de l'épargne brute diminuée du remboursement du capital des emprunts.

Pour 2024, la capacité financière de la commune destinée à financer les projets d'investissement peut être estimée à près de 1 427 k€ (1 579k€ - 194 k€).

Les investissements programmés au plan de mandat à hauteur de 34 M€ ont été révisés

pour un montant de 8.5 M€. 2024 est l'année de commencement des deux plus gros projets. Trois opérations représentent plus de la moitié des investissements du mandat (Nouvelle Ecole 39.0% – la nouvelle crèche 8.6 % et l'Esplanade 6,2 %).

Le marché de la nouvelle école a été signé fin 2023, la dépense correspondante a donc été inscrite en totalité en 2023, les travaux seront réalisés en 2024 et 2025.

## LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour 2024, les investissements exceptionnels sont prévus à **7 404 K€** :

<b>Nouveau Groupe Scolaire</b>	<b>3 500 K€</b>
Esplanade	313 K€
Nouvelle crèche	2 420 K€
Parkings	1 171 K€

L'année 2024 verra la réalisation de projets programmés en 2023 pour un total de **415 k€** :

<b>Sol gymnase Roland Guillaud</b>	<b>180 K€</b>
1% Paysage	66 K€
Eclairage parking de la Brochetière	65 K€
Maîtrise Energie MPE	104 K€

Les investissements courants (éclairage public, voirie, espaces verts, travaux et équipements dans les bâtiments) seront pris en compte à hauteur de 1 982 k€ + 175 k€ de subvention d'équipement, soit un total de **2 157 k€** :

DEPENSES	Montant en K€
Sécurité	105 K€
Com, proximité citoyenne et fêtes	36 K€
Voirie, Eclairage Public, Espaces Verts, Logistique	432 K€
Enfance et Petite Enfance	278 K€
Vie association, sportive et culturelle	286 K€
Entretien des Bâtiments	404 K€
TIC	81 K€
Urbanisme, acquisitions foncières - Biodiversité	156 K€
Divers	205 K€
Subventions équipement	175 K€

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour 2024, les principales recettes d'investissement sont les suivantes :

- Vente de la poste à la Métropole : 530 k€
- Le remboursement de la TVA sur les investissements payés en 2023 par le biais du FCTVA : 740 k€
- La taxe d'aménagement (TLE) : 80 k€
- Les subventions d'investissement pour 47 k€ :

Rénovation énergétique MPE - DSIL 2022	12 K€
Subvention vidéoprotection - Métropole	35 K€

## L'ENDETTEMENT

Au 31 décembre 2023, l'encours de dette atteint 1 568 k€.

Le ratio de désendettement s'établit à 0.77 année (= dette / épargne nette)

Au 31 décembre 2024, l'encours de dette actuelle sera de 1 374 k€.

Les frais financiers seront de 39 k€ en 2024 (hors intérêts d'emprunt nouveau).

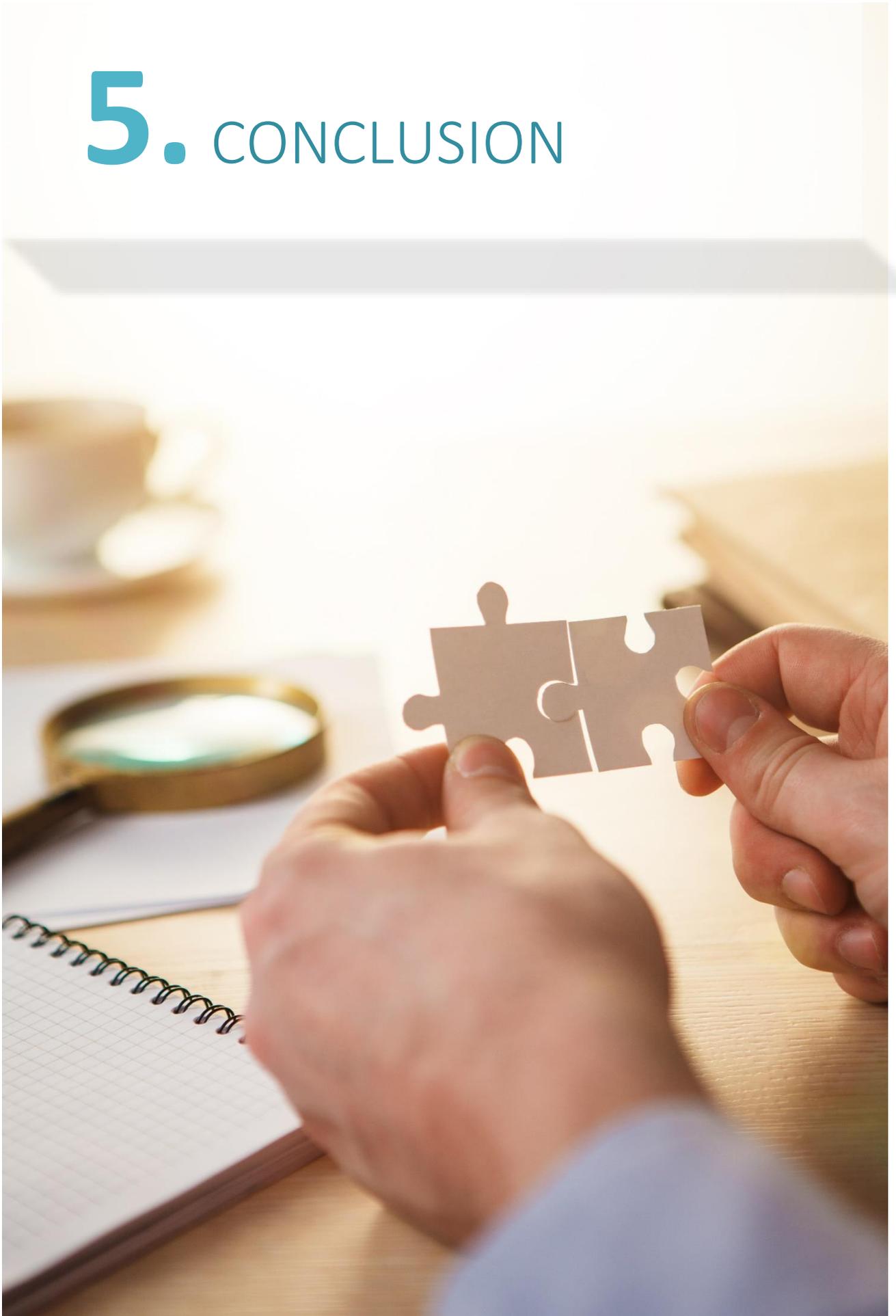
**Focus sur l'évolution du besoin de financement annuel de la collectivité en k€ :**

Montants en K€	2019	2020	2021	2022	BP 2023	2023	BP 2024
Dépenses Investissement	2 885	2 745	2 150	3 549	20 054	6 224	10 076
Recettes Investissement	2 105	2 349	2 141	2 335	8 035	2 701	1 600
<b>SOLDE INVESTISSEMENT</b>	780	396	9	1 214	12 019	3 523	8 476
RBT CAPITAL DETTE	188	192	197	202	206	206	288
EPARGNE BRUTE	2 691	2 481	2 681	2 943	1 383	2 235	1 579
<b>Besoin de financement</b>	<b>-1 723</b>	<b>-1 893</b>	<b>-2 475</b>	<b>-1 527</b>	<b>10 842</b>	<b>1 494</b>	<b>7 185</b>

Les besoins de financement de la collectivité dus principalement à l'engagement budgétaire total de la nouvelle école nous a amené à inscrire **un emprunt de 10 750 k€ au BP 2023** reporté à hauteur de 8 700 K€ pour équilibrer les reports d'investissements 2023 (14 614 k€ en dépenses et 10 033 k€ en recettes). Pour **2024, un emprunt de 7 100 k€** sera inscrit au BP.

Compte tenu des excédents des années précédentes ces emprunts seront débloqués seulement fin 2024 et courant 2025, en fonction de l'avancement des travaux.

# 5. CONCLUSION



---

## CONCLUSION

Augmenter les impôts est une décision très lourde pour l'équipe municipale qui s'était engagée en 2020 à ne pas le faire dans le mandat

La dernière augmentation remonte à 2002, cela fait donc 22 ans que les investissements ont pu être financés avec des taux d'imposition maintenus malgré la perte annuelle de 800 K€ de la Dotation Générale de fonctionnement à partir de 2015. Ceci a été permis grâce à des efforts de gestion et des réformes structurelles.

Mais l'inflation importante entre 2021 et 2023, amenée par le COVID et la guerre en Ukraine, l'incertitude qui demeure encore sur les coûts de l'énergie, et sur les taux d'intérêt des emprunts que nous allons devoir contracter fin 2024 et 2025 pour la nouvelle école et la nouvelle crèche, tous ces éléments nous contraignent à cette décision d'augmenter les taux des impôts.

Cette augmentation permettra de ne pas mettre en péril la capacité de la Commune pour des investissements futurs et de maintenir la qualité des services attendus par les habitants